

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
2014-020 À 2014-028

Délibération : **06.2014.046**

Transmis en préfecture le :

**6 juin 2014**

Séance du : **3 juin 2014**

Compte-rendu affiché le **10 juin 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **27 mai 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Philippe MASSON**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

**Membres absents excusés à la séance**

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Pouvoirs :**

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

**Membres absents à la séance**

\*\*\*\*\*

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-020	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque : sous-traitance	Par décision 2012-028 du 16 mars 2012, la Ville a retenu le cabinet d'architecture PLAYTIME mandataire du groupement conjoint de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque. Son taux de rémunération négocié s'élève à 14,45% du montant des travaux HT. La société SLETEC INGENIERIE propose de sous-traiter la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination du chantier à la société GC INGENIERIE pour un montant de 21 000 € HT. Le pouvoir adjudicateur accepte la sous-traitance et agréé le paiement direct de cette mission à GC INGENIERIE.
2014-021	Marché n° 14/11 Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges	Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la construction d'une nouvelle maison de quartier sur le secteur des Collonges, le programme et l'enveloppe financière de cette dernière par délibération du 19 septembre 2012. Après désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par STUDIO PYC, il convenait de lancer une consultation pour les travaux de construction de cette nouvelle maison de quartier. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les attributaires suivants pour un montant total de 2 691 922,75 € HT: <ul style="list-style-type: none"> <li>- lot n°1 "Déconstruction - désamiantage", l'entreprise MILLOT TP;</li> <li>- lot n°2 "Gros œuvre", l'entreprise PEIX;</li> <li>- lot n°3 "Étanchéité", l'entreprise SAPEC VALENCE;</li> <li>- lot n°4 "Vêtements métalliques - clôtures", la SERRURERIE VIVIER;</li> <li>- lot n°5 "Isolation thermique par l'extérieur", l'entreprise ISOFACTO;</li> <li>- lot n°6 "Menuiseries extérieures aluminium - métallerie", l'entreprise Métallerie du Forez Ets BLANCHET;</li> <li>- lot n°7 "Menuiseries intérieures bois", l'entreprise LES MENUISERIE DU RHÔNE;</li> <li>- lot n°8 "Cloisons, plafonds, peinture, revêtements muraux", l'entreprise LARDY;</li> <li>- lot n°9 "Revêtements de sols durs", l'entreprise ROCHETON;</li> <li>- lot n°10 "Revêtements de sols souples", l'entreprise PARQUET SOL;</li> <li>- lot n°11 "appareil élévateur", l'entreprise ASCENSEURS TECHNIQUES LYONNAIS;</li> <li>- lot n°12 "Chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie", l'entreprise CEME CERNIAUT;</li> <li>- lot n°13 "Électricité courants forts courants faibles", l'entreprise GUILLLOT;</li> <li>- lot n°14 "VRD", l'entreprise REGIL TP;</li> <li>- lot n°15 "Aménagements paysagers", l'entreprise GREEN STYLE.</li> </ul>
2014-022	Marché n° 14/09 Entretien du matériel espaces verts	Le marché relatif à l'entretien du matériel espaces verts arrivant à son terme le 23 mai 2014, une nouvelle consultation a été lancée afin de désigner le futur prestataire chargé de cet entretien. Une seule offre a été remise pour les deux lots de cette consultation, offre qui correspond au cahier des charges. Aussi il est proposé de retenir la société BRIQUET MOTOCULTURE comme attributaire de ce marché.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-023	Convention de mise à disposition et d'utilisation du lycée André Paillot au CFPPA de Montravel	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux au CFPPA de Montravel, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition d'une salle de réunion pour les journées des 07 et 08 avril et les journées des 19 et 20 juin 2014.
2014-024	Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André Paillot à la FR CUMA	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à la FR CUMA, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition pour l'année civile 2014. L'occupation donnera lieu à une redevance de 4 320 € pour l'année 2014 et les prestations de chauffage, électricité et eau seront facturées en fin d'année civile.
2014-025	Marché n° 14/10 Remplacement des panneaux en polycarbonate au Gymnase Guilloux	Les panneaux en polycarbonate de la toiture du gymnase Guilloux sont vétustes et dégradés par les dernières tempêtes; ils sont à remplacer pour préserver l'étanchéité du bâtiment. Aussi une consultation a été lancée sur cet objet. Cinq offres ont été déposées et à l'issue de leur analyse, il est proposé de retenir le candidat DB VERRE comme attributaire de ce marché pour un montant de 19 753.80 € HT et de retenir la prestation supplémentaire éventuelle n°1 relative à la reprise des joints verticaux pour un montant de 2 947 € HT.
2014-026	Marché n° 14/13 Installation de stores électriques aux Barolles	Une première tranche de travaux de remplacement de stores a été réalisée en 2013 sur le site du groupe scolaire Paul Frantz. Or le centre social des Barolles fait partie du même groupe de bâtiments et la vétusté des toiles et l'usure des mécanismes des stores de ce bâtiment ne sont plus compatibles avec un confort et une utilisation quotidienne. Aussi il a été décidé de remplacer l'ensemble des stores existants par des stores neufs électrifiés et une consultation a été lancée en ce sens. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat CONFORT GLASS comme attributaire de ce marché pour un montant de 34 308 euros HT.
2014-027	Décision d'ester en justice devant le Tribunal de Grand Instance de Lyon concernant les désordres 4 rue des Halles	La responsabilité de la Ville est mise en cause dans des désordres observés 4 rue des Halles [local L'Aquarelle]. Aussi le Cabinet PHÉLIP & ASSOCIÉS a été désigné pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.
2014-028	Marché n° 14/14 Rénovation d'un ouvrage de soutènement au gymnase Guilloux	Il est constaté depuis plusieurs années un basculement plus ou moins prononcé du mur de soutènement situé entre le gymnase Guilloux et le square en surplomb. Il a donc été décidé de remplacer ce mur par un nouvel ouvrage avant qu'un désordre plus important ne survienne. Aussi une consultation a été lancée afin de rénover cet ouvrage de soutènement. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat BEYLAT TP comme attributaire du marché pour un montant de 37 054.50 euros HT.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-020 à 2014-028 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

